

Séance du 26 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Catherine Beauteemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard.

Absents excusés : José Albesa, Loïc Poupin.

Mme Loyer a été nommée secrétaire.

2019-04-d1

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Chemiré en Charnie décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

- Montant : 200 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0.76 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts :	trimestrielle civile, à terme échu
- Frais de dossier :	0.20% du montant emprunté
- Commission d'engagement :	Néant
- Commission de non-utilisation :	Néant

2019-04-d2

Indemnité de gardiennage d'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 50 € à Monsieur le curé de Loué.

2019-04-d3

Vente du Chemin Rural n°44, devis du géomètre, enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le GFR de la Lande Ronde, propriétaire de la parcelle A26 qui longe le Chemin rural n°44 sollicite l'acquisition de la partie de ce chemin situé sur la commune de Chemiré en Charnie. (Le chemin est mitoyen avec la commune de Torcé-Viviers-en-Charnie).

Le Conseil Municipal,

- confirme son accord de principe pour la vente de ce chemin, au tarif de 0.30 € le m².
- valide le devis du Cabinet Guillerminet, géomètre pour un montant de 420 € TTC.
- donne son accord pour lancer l'enquête publique relative à cette affaire.
- autorise le Maire à désigner un Commissaire Enquêteur.
- rappelle que les frais de géomètre, d'enquête et de notaire seront à la charge de l'acquéreur du dit chemin.

2019-04-d4

Demande d'aide pour impayé d'énergie

Monsieur le Maire présente une demande d'aide pour impayé d'énergie adressée au Conseil Municipal par le service solidarité du Département.

Après étude du dossier, présenté par le service solidarité du Département, en date du 4 avril 2019, le conseil municipal décide d'attribuer une aide d'un montant de 200 €.

Cette participation financière est destinée à la prise en charge d'une partie de la facture EDF concernant la consommation d'électricité et sera versée directement à EDF.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 heures 30

Vu pour affichage

Le Maire